

LOI N°008 /PR/2012

**Portant Ratification de l'Ordonnance N° 005/PR/2012
du 07 Février 2012 portant création d'une Autorité de
Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT)**

Vu la Constitution ;

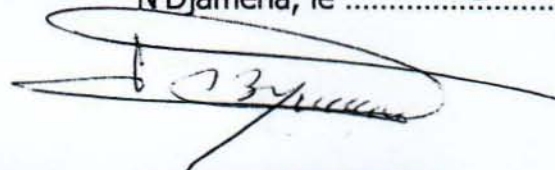
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 04 Mai 2012 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance N° 005/PR/2012 du 07 Février 2012 portant création d'une Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad (ARSAT).

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat. *AD* *(60)*

N'Djaména, le 21 Mai 2012



IDRISS DEBY ITNO